

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 892 du 24 septembre 1951

n° 892

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 septembre 1951

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro

1 novembre 1951

### TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef infirmier Devaud. (André), en servsce au dispensaire de Tadjoura, est habilité à sanctionner les infractions à l'arrêté n° 80 du 23 janvier 1950 susvisé, conformément, à l'article 80 de ce texte. L'adjudant-chef infirmier Devaud (André) prêtera serment, conformément à la loi.